

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Colmar (68000)

Réponses de Emmanuel de Lanversin, au nom de la liste « Stéphanie Villemin »

— le 01/03/2020 à 21:42 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Nous travaillons depuis un an à l'élaboration d'un ambitieux plan marche et vélo pour la ville de Colmar. Un plan électrochoc en 5 étapes. 1 : Mettre à niveau des principaux itinéraires et suppression des discontinuités. 2 : Créer des stationnements pour cycles pratiques et sécurisants. 3 : Développer des actions ambitieuses de formation et de promotion du vélo et de la marche 4 : Offrir des solutions vélo convaincantes pour les usagers occasionnels, pour les touristes et les non-pratiquants. 5 : Prévoir des alternatives à la pratique quotidienne du vélo et de la marche. Il sera mis en place en concertation avec un comité marche et vélo afin d'assurer la meilleure prise en compte des besoins des citoyens et le respect des recommandations du CEREMA en matière d'aménagement cyclable.

Action n°2 : je m'engage

Affecter au moins 0,5% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Aucun problème. Nous aurons d'autres des budgets participatifs sur d'autres thèmes notamment à destination des jeunes.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

La communauté des cyclistes et des piétons aura un interlocuteur clair au sein des services et l'adjoint en charge des mobilité sera en charge de la politique et en rendra compte chaque trimestre au moins au comité de vélo.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : route d'Ingersheim, avenue d'Alsace, rue de la 1ère armée...

Nous doublerons le linéaire d'infrastructure cyclable avec de véritable piste cyclable, c'est à dire séparée de la chaussée et des piétons avec suppression des ruptures d'itinéraire. Cela se fera en concertation avec le conseil départemental qui a lui même une politique cyclable, et conformément aux bonnes pratiques des villes cyclables et marchables. Nous n'oublierons pas les piétons dans leur globalité en favorisant l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : la gare, le parc des expositions, les établissements scolaires, les lieux culturels et sportifs, quartiers...

Oui, cela est nécessaire pour compléter les aménagements. Ils doivent notamment être visibles de nuit car l'hiver les jours sont courts.

Action n°6 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019, particulièrement au niveau des passages de la voie ferrée

Les coupures urbaines sont un problèmes essentiel à Colmar. Elles sont liées à la voie ferrée, à la voirie routière et même des voies fluviales. L'appel à projet lancé par le gouvernement le 20 décembre 2019 est une occasion d'obtenir des cofinancements à ne pas rater. Les candidats sont invités à déposer leur projet du 1er février au 31 mai 2020

Action n°7 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

La maintenance de la viabilité des infrastructures cyclables des trottoirs pour les piétons, au même titre que la chaussée dédiée aux automobiles est essentielle. Elle sera organisée avec les services et du matériel adapté sera acquis si cela est nécessaire.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

L'ensemble des documents de planification disponibles seront mis à contribution pour repenser l'organisation de la mobilité: Plan de circulation, ScoT, PDU, PLU. Ils permettent de prendre en compte des schémas modes actifs ou d'autres études. Tout cela commencera par une concertation d'un nouveau genre, dans le forum que nous installerons place de la Cathédrale. (Un horizon plus participatif)

Action n°9 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Avenue d'Alsace, avenue de la République, route de Strasbourg, boulevard Poincaré, rue Stanislas, rue de la 1ère armée...

Oui, nous avons prévu cela, y compris la création de couloir de bus pour les lignes les plus lents (12km/h) afin d'atteindre la vitesse normale de 18km/h. Cela se fera en bonne intelligence avec le Conseil Départemental. Cela inclut aussi la prise en compte du projet de BHNS de la région pour la ligne Colmar Freiburg.

Action n°10 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Oui, avec intelligence et concertation. La vitesse de 30kmh est la seule qui permet de réduire les conflits d'usages dans l'espace public. Cela fait parti des thèmes que nous aborderons dans le forum.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°11 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Pour que l'utilisation du vélo soit une alternative crédible à la voiture, il faut assurer des points de stationnements qui offrent à la fois sécurité (efficacité de l'aménagement contre le vol et les dégradations) commodité (simplicité à fixer les vélos, espacement pour les manipuler) et proximité. Ils sont particulièrement nécessaire pour les immeubles collectifs sans local vélo. Des financements existent par des dispositifs CEE.

Action n°12 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Poursuivre l'implantation des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Cette mesure est d'accord une mesure de sécurité pour les piétons, afin de permettre une meilleure visibilité. Nous la mettrons donc en oeuvre rapidement, en fonction du programme de travaux. Cette bande de 5m sera selon les besoins transformé en stationnement vélo ou en espace vert.

Action n°13 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Le PLU sera remis en chantier dès le début de mandat afin d'intégrer les règles d'aménagement durable et contribuer à construire une ville marchable. Dans ce cadre, les normes de stationnement vélo seront renforcées.

Action n°14 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

L'organisation de la mobilité à Colmar devant être revue comme mentionné plus haut, la logistique le sera aussi car elle en est un élément essentiel. Cela devra être étudié avec précision, mais on peut penser que les infrastructures de stationnement nouvellement créés peuvent avoir un rôle important à jouer. Les services municipaux seront bien sûr équipés de vélo et de vélos cargos dont l'efficacité n'est plus à démontrer. Bien des villes sont déjà équipées.

Action n°15 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Et créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Le réseau associatif est essentiel pour le développement des mobilités actives. Il n'y a pas de politique de mobilité qui ne s'appuie sur ce réseau.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Et mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

C'est clairement mentionné dans le programme.

Action n°17 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

C'est notamment une des vocations qu'auront les prolongations du réseau vers les eurovéloroutes.

Action n°18 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

C'est clairement au programme

Action n°19 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Le dernier dimanche du mois de mars et le dernier dimanche du mois de septembre. Et pérenniser "la fête du vélo".

Oui dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité.

Action n°20 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Cela sera en effet nécessaire et figure au programme.

Commentaires généraux

Permettre le développement des mobilités actives est un élément essentiel de notre programme sur lequel nous travaillons depuis un an avec tous les citoyens que nous avons rencontré. Un document en donne les détails complets, disponible sur notre site internet. Le plan vélo et piétons que nous mettrons en oeuvre à vocation à s'intégrer dans une politique de mobilité globale et à l'échelle du bassin d'emploi et non pas limité à la seule commune de Colmar. Pour cela un important travail sera conduit avec les autres maires, les AOM, le Conseil régional et le Conseil Départemental.